

Commission nationale d'évaluation du recensement

Séance du 12 novembre 2014

Caroline ESCAPA
Chef du département de la démographie
INSEE



Mesurer pour comprendre



Collecte 2014 FLNE

	Tx FLNE (%)	
	EAR 2014	EAR 2013
Petites communes	2,43	2,10
Grandes communes	4,86	4,29
Total	3,15	2,73
	Tx FLNE (%)	
Population municipale	EAR 2014	EAR 2013
moins de 1 000 hab.	1,56	1,41
de 1 000 à 4 999 hab.	2,35	1,98
de 5 000 à 9 999 hab.	3,74	3,09
de 10 000 à 19 999 hab.	3,76	3,32
de 20 000 à 49 999 hab.	4,93	4,43
50 000 hab. ou plus	5,25	4,63

Collecte 2014 FLNE

Population municipale	Tx FLNE (%)	
	EAR 2014	EAR 2013
moins de 500 hab.	1,55	1,42
de 500 à 999 hab.	1,57	1,41
de 1 000 à 2 499 hab.	1,93	1,64
de 2 500 à 4 999 hab.	2,83	2,41
de 5 000 à 7 499 hab.	3,31	2,78
de 7 500 à 9 999 hab.	4,51	3,47
de 10 000 à 14 999 hab.	3,46	2,95
de 15 000 à 19 999 hab.	4,23	3,85
de 20 000 à 29 999 hab.	5,00	4,35
de 30 000 à 49 999 hab.	4,88	4,50
50 000 hab. ou plus	5,25	4,63

Diffusion et communication

Avant fin décembre 2014

Populations légales des communes millésimées 2012

Populations des cantons anciens
 nouveaux

Evolutions quinquennales 2007-2012

Mi janvier 2015

Conférence de presse le 13 janvier 2015

Cnerp – 12 novembre 2014

Dotation forfaitaire de recensement

quelques rappels
évolution

Dotation forfaitaire de recensement

loi démocratie de proximité du 27 février 2002

(article 156)

Les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale, qui reçoivent à ce titre une dotation forfaitaire de l'Etat.

décret en Conseil d'Etat du 5 juin 2003

article 30 : dispositions financières → mode de calcul

modifié par décret du 9 juin 2009

Dotation forfaitaire de recensement - calcul

Montant forfaitaire par habitant et logement

communes de moins de 10 000 habitants

1,70 * habitants + 1,12 * logements

communes de plus de 10 000 habitants

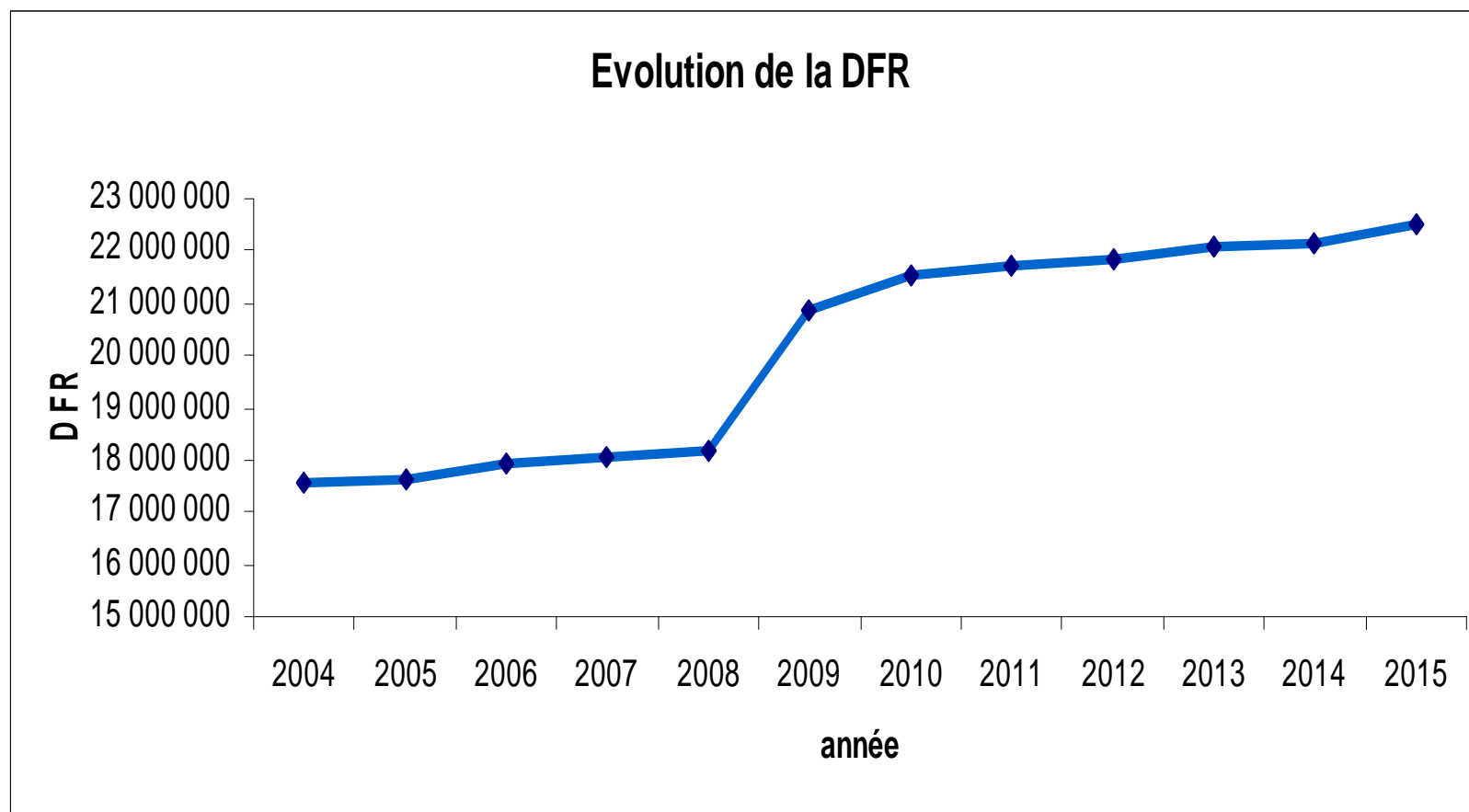
même formule mais * 10 %

avec seuil minimal 132 €

**majoration des coefficients pour les DOM et les
« Saint »**

**réévaluation selon point d'indice de la
fonction publique**

Dotation forfaitaire de recensement



Dotation forfaitaire de recensement

Ventilation par montant (données 2014)

Montant	Nombre de communes
132 €	198
De 132 € à 1 000 €	3 488
De 1 000 € à 10 000 €	3 976
De 10 000 € à 100 000 €	410
De 100 000 à 200 000 €	3
Plus de 200 000 €	1

Dotation forfaitaire de recensement

Loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019

- en 2016, baisse de 1,1 M€ par rapport à 2015
- en 2017, baisse de 2,3 M€ par rapport à 2015

Mise en application à préparer
baisse des coefficients unitaires
baisse du seuil

CNERP – 12 novembre 2014

Merci de votre attention !

Contact

Mme Caroline ESCAPA

Tél. : 01 41 17 52 64

Courriel : caroline.escapa@insee.fr

Insee

18 bd Adolphe-Pinard
75675 Paris Cedex 14

www.insee.fr  

Informations statistiques :
www.insee.fr / Contacter l'Insee
09 72 72 4000
(coût d'un appel local)
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00